Quarante-cinquième année. — N° 155. (EDITION DU MATIN) Lundi 4 Juin 1900.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78
Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Nationale, 78, et à la librairie Wattebout, rue Saint-Jacques, 30. — A Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8. — A Bruxelles, à l'Office de Publicité, 46, rue de la Madeleine. — A Mouscron, chez M. Henri Lemaire, rue de l'Union. — Dans les bibliothèques de la ...

CE NUMÉRO
Comprenant HUIT PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

CHRONIQUE

LE GROS LOT

M. Noirot, bonnetier, rue Saint-Jacques, accompagné de sa femme et de ses deux filles, est allé déjeuner à la campagne chez des amis qui ont une villa à Charenton, chez les Brouillard, négociants en denrées coloniales, dont l'épicerie siège rue des Francs-Bourgeois.

Les Noirot sont reçus avec force compliments par les Brouillard.

— Comme vous êtes aimables d'être venus ! s'écrie Mme Brouillard, une grosse boulotte, nous ne serons qu'entre nous ; nous attendons M. Piquet, un fonctionnaire des contributions, un homme très bien.

— Ce sera charmant ! exclame Mme Noirot, une grande maigre, couverte de bijoux.

— Combien je suis heureuse que vous ayez amené vos délicieuses demoiselles, reprend Mme Brouillard.

— Et la vôtre, mademoiselle Herminie, aurons-nous le plaisir de la voir ? demande Mme Noirot.

— Elle arrive ; elle termine sa toilette.

— Oh ! la coquette.

— Vous savez, les jeunes filles...

— Nous avons un superbe melon, dit M. Brouillard.

— Tant mieux, je les adore, répond M. Noirot.

Mme Noirot. — Mon mari ferait des folies pour des melons ; il prétend que si l'estomac pouvait parler, il dirait toujours : « melon, melon. »

Oh ! la campagne, il n'y a que cela.

Mme Brouillard. — Seulement, il faut tout faire venir de Paris.

Mme Noirot. — Ce n'est pas possible.

Mme Brouillard. — C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire ; en quittant Paris le samedi, nous apportons nos provisions avec nous.

Un coup de sonnette retentit.

M. Brouillard. — C'est M. Piquet.

Le fonctionnaire, coiffé d'un chapeau à haute forme, sanglé dans une redingote, malgré la chaleur, se présente gravement en essuyant son front chauve couvert de sueur.

Il échange des politesses.

Enfin, Mlle Herminie fait son entrée, raide dans un corsage trop empesé, une vraie cuirasse ; chacun la complimente.

—Nous sommes au complet ! s'écrie l'épicier ; à table !

Les invités passent dans la salle à manger dont les fenêtres ouvertes donnent sur une cour de trois mètres de long sur deux mètres de large, dans laquelle dépérit un acacia rachitique.

Pendant que l'on déguste le melon, on entendrait voler une mouche.

Mme Brouillard rompt le silence.

— Vous avez vu dans le journal que le gros lot de cent mille francs a été gagné par des ouvriers.

Mme Noirot. — Oui, madame, par des ouvriers ; il y a des gens qui ont vraiment de la chance.

L'aînée des Noirot. — Voilà une tuile qui ne nous tombera jamais sur la tête.

Brouillard. — C'est un accident qui devrait bien nous arriver ; qu'en pensez-vous, monsieur Piquet ?

Piquet (dédaigneux). — Je n'y tiens pas ; je ne suis pas un homme d'argent.

Mme Brouillard. — Ne faites pas le dégoûté ; si cela vous arrivait, vous ne cracheriez pas dessus.

Piquet. — Je dois vous dire que je ne crois pas un mot de cette histoire. Tous ces bons à lots, c'est de la farce : il n'y a jamais de gagnants.

Mme Noirot. — Cependant, c'est le journal.

Piquet. — Qu'est-ce que cela prouve ? C'est de la réclame payée.

Noirot. — Le journal donne les noms ; ils sont deux : c'est dans le Nord je crois.

Piquet. — C'est trop loin pour y aller voir.

Noirot. — Dans le pays on doit les connaître.

Piquet. — Qui vous dit que ce ne sont pas des gens salariés, des simulateurs ? Les spéculateurs sont capables de tout.

Mlle Herminie. — Vous êtes incrédule.

Piquet. — Oui, mademoiselle, je m'en vante ; je suis sceptique.

Noirot (à une de ses filles). — Emilie, toi qui prépares ton brevet supérieur, qu'est-ce que cela veut dire ?

Emilie (embarrassée). — Cela veut dire... cela veut dire qu'on n'est pas gentil.

Piquet. — Pas du tout ; cela veut dire qui doute de tout ; je doute.

Mme Brouillard. — Le journal dit qu'un des gagnants est allé à son travail, le matin, comme si rien ne s'était passé.

Mme Noirot. — Je suis comme M. Piquet, je ne le crois pas.

Noirot. — Moi, j'aurais fermé ma boutique.

Brouillard. — Voulez-vous que je vous dise ? Ça, c'est de la pose.

Mme Noirot. — Vous, monsieur Piquet, qu'est-ce que vous auriez fait ?

Piquet. — Je n'aurais plus jamais mis les pieds dans mon bureau, j'aurais envoyé promener le gouvernement ; en attendant que ma démission fût acceptée, je me serais fait porter malade.

Brouillard. — Moi, j'aurais cédé mon fonds aussitôt et nous nous serions retirés à Charenton.

Mme Brouillard. — Croyez-vous que ce n'est pas malheureux de voir des ouvriers gagner cinq cent mille francs ?

Mme Noirot (avec mépris). — Qu'est-ce que vous voulez qu'ils en fassent ?

Mme Brouillard. — Tandis que si cela tombait sur des gens comme nous, à la bonne heure.

Mme Noirot. — Des gens sérieux connaissant la valeur de l'argent. Si pareille aubaine nous arrivait, je voudrais que mon mari achetât tout de suite une maison de campagne.

Nous aurions une voiture.

L'aînée des Noirot. — Avec des domestiques derrière.

Noirot. — J'achèterai un fusil de cinq cents francs et je chasserais toute l'année.

Mlle Noirot. (cadette). — Moi j'épouserais un noble.

Noirot. — Oui, ma fille, tu choisirais.

Mlle Herminie. — Je n'épouserais plus mon cousin.

Mme Brouillard. — Fi, un commis ! Quand on a de la fortune, on épouse une personne ayant une situation en rapport avec la sienne.

Mme Noirot. — Et vous, monsieur Piquet, qu'est-ce que vous feriez ?

Piquet. — Moi, madame, je collectionnerais des autographes.

L'aînée des Noirot. — Ah ! c'est gentil, cela.

Mme Noirot (faisant semblant de s'y connaître). — Il y en a de si jolis !

Piquet. — J'en possède de très curieux, malheureusement ils ne sont pas authentiques, ce sont des copies ; ceux qui sont originaux coûtent des prix fous.

Mme Noirot. — Tout augmente. Cinq cent mille francs, cela en vaut la peine. On dit qu'ils sont deux.

Mme Brouillard. — Il paraît.

Mme Noirot. — Ils étaient associés pour acheter un bon à lots.

Mme Brouillard. — Vous comprenez que celui qui possède le bon ne le lâchera pas. Il se gardera bien de le partager.

L'aînée des Noirot. — Puisqu'ils ont convenu de le faire.

Mme Brouillard. — Ils ne savaient pas qu'ils gagneraient ; moi je ne serais pas si bête.

Brouillard. — Ni moi.

L'aînée des Noirot. — Cela ne serait pas loyal.

Mme Brouillard (d'un ton pincé). — Croyez, mademoiselle, que je suis aussi loyale que n'importe qui, et cependant je ne partagerais pas. Ce qui est bon à prendre est bon à garder.

Brouillard. — Il faudrait que l'autre pût prouver que j'ai acheté le bon en commun.

Mlle Herminie. — Mais, papa, puisqu'ils ont donné leur parole.

Brouillard. — Les paroles, mais cela ne compte pas ; du moment qu'il n'y a rien d'écrit.

Mme Noirot. — Manquer à sa parole, cela n'est pas honnête.

Mme Brouillard (aigrement). — Dites tout de suite que nous sommes des escrocs.

Mme Noirot. — Je parle de ces ouvriers.

Mme Brouillard. — Et vous, monsieur Noirot, est-ce que vous partageriez ?

Noirot, indécis, et regardant sa femme.

— Heu, heu... certainement... je ne dis pas ; du moment que c'est convenu.

Mme Brouillard. — Moi je dis que vous ne le feriez pas, vous ne seriez pas si bête.

Mme Noirot (furieuse). — Nous ne sommes pas plus bêtes que vous !

Piquet (conciliant). — Calmez-vous, mesdames.

Mme Brouillard (excitée). — Je maintiens que Noirot garderait tout.

Mme Noirot. — Vous jugez les autres d'après vous, madame.

Mme Brouillard (ne se contenant plus). — Il ne vous manque plus que de m'insulter après avoir été hébergés !

Mme Noirot. — Je vais vous le payer votre méchant dîner de quatre sous. Rentrons chez nous.

Tous les Noirot se lèvent.

Mme Brouillard. — A-t-on jamais vu ? Venir m'insulter chez moi !

Noirot. — C'est vous qui avez commencé, madame ; vous n'êtes qu'une chipie !

Mme Brouillard. — Et vous un Jocrisse et un imbécile !

Mme Noirot se précipite sur Mme Brouillard ; les maris interviennent, mêlée générale ; les jeunes filles poussent des cris, Piquet s'esquive prudemment.

Depuis, les Noirot et les Brouillard ne se parlent plus.

EUGÈNE FOURRIER.

CHOSES ET AUTRES

Un vieux campagnard encore alerte, venu pour voir l'Exposition, va pour se hisser dans un omnibus.

— C'est complet ! lui dit le conducteur.

L'homme des champs, haussant les épaules :

— Laissez donc ! je monterai bien à côté du cocher !

***

Dans un restaurant :

Le client. — J'ai mangé ici, il y a quinze jours, un excellent rôti de veau.

Le garçon. — Il y en a encore, si Monsieur désire du même.

L'ACTUALITÉ par Henriot

— Tout est plein... les lits sont bondés... je vous offrirais bien de coucher dans une armoire à glace, mais vous ne pourriez pas y entrer !

Informations

TARDIVE INDEMNITE

Paris, 2 juin. — Les négociants de la rue de Chabrol, trouvant à juste titre que la commission chargée de régler les sommes à percevoir par chacun d'eux était bien longue à leur donner satisfaction, ont fait faire des démarches par le conseiller municipal de leur quartier auprès des pouvoirs publics.

Le ministre des finances, auquel il avait demandé une réponse, vient de lui adresser une lettre, dont nous détachons le passage suivant :

« Je m'empresse de vous informer que mon collègue de l'intérieur vient de me transmettre le résultat de l'enquête faite par la commission nommée par le préfet de la Seine.

» Le crédit demandé s'élève à la somme de 68.000 francs. Il sera compris dans le projet de crédit supplémentaire que je compte déposer très prochainement sur le bureau de la Chambre. »

Les commerçants de la rue de Chabrol ne sont pas très contents, car ils estimaient le préjudice à eux causé à 200.000 francs environ.

GRAVE ACCIDENT A UN OFFICIER

Rennes, 2 juin. — Un grave accident est arrivé hier au manège de la caserne du Colombier.

Le cheval que montait M. Crousse, lieutenant au 7e d'artillerie, s'est cabré à son passage sous une porte, et la tête du malheureux officier est venue frapper contre la voûte.

M. Crousse, dont l'état est désespéré, venait d'arriver du Concours hippique de Paris où il avait obtenu le premier prix.

LE GRAND PRIX D'AUTEUIL

Le Grand-Prix d'Auteuil sera couru aujourd'hui dimanche. Une délégation de la Société des steeple chases est venue inviter M. Loubet à y assister. M. Loubet a accepté.

LES OASIS DU GOURARA
LA COLONNE MENESTREL — LES PRINCIPAUX KSOURS QUI ONT FAIT LEUR SOUMISSION

Alger, 2 juin. — Les oasis du Gourara sont entièrement en notre possession sans aucune effusion de sang.

Les principaux ksours dont la colonne Menestrel a reçu la soumission sont : Tabelkous, Fatis, Elhadj. Gullman et Timimun, mais dont la soumission promise d'abord par un message écrit de la Djemaa s'est réalisée le 26 mai sans coup férir.

Il en a été de même des casbahs des Oulad Saüd, bâties sur un rocher au milieu de vastes plaméniers et qui auraient pu opposer une résistance sérieuse.

L'état sanitaire est excellent. L'eau est abondante et de bonne qualité, mais les troupes d'occupation devront être ravitaillées par convois jusqu'aux prochaines récoltes.

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE de ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 2 avril.

La situation actuelle n'est pas sans donner des inquiétudes en fabrique où les affaires sont presque nulles. Dans le négoce des tissus, le calme a été également la note dominante.

En laines, sur le marché à terme, les cours sont montés, cette semaine de 20 centimes et on clôture aujourd'hui à 5 fr. 20 pour les éloignés. Les transactions se sont élevées pour les quatre premiers jours de la semaine à 1.605.000 kilos, tandis que, pendant les deux derniers jours, on n'a enregistré que 195.000 kilos.

En disponibles, la situation n'est pas changée ! pour les peignés fins et mi-fins qui ne se vendent guère. Seuls, les genres de 2 fr. 50 à 3 fr. restent un peu demandés.

LES ASSOCIATIONS

A la commission — Le texte définitivement adopté — Les trois catégories d'associations Prochain rapport de M. Trouillot

Paris, 2 juin. — La commission des associations a terminé l'examen du projet qui lui avait été soumis par le gouvernement. Le texte définitivement adopté par elle et qui va faire l'objet du rapport de M. Trouillot est ainsi conçu :

« Il existera trois catégories d'associations : 1° les associations formées par la seule déclaration des associés ; 2° les associations reconnues d'utilité publique qui jouiront seules de la personnalité civile ; 3° les associations qui ne pourront exister qu'en vertu d'une autorisation donnée par décret lorsqu'il s'agit d'associations ouvertes aux étrangers et données par une loi lorsqu'il s'agit d'associations dont le siège ou la direction sont placés à l'étranger ou dont les membres vivent en commun. »

En ce qui concerne cette dernière catégorie d'association, l'article édicte des dispositions particulières qui sont ainsi formulées :

« Article 14. — Les associations existantes au moment de la promulgation de la présente loi et qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront dans le délai de six mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions.

» Toutefois les associations rentrant dans les catégories prévues à l'article 11 seront considérées comme dissoutes si, dans ce délai de six mois, elles n'ont pas rapporté l'autorisation exigée par cet article.

» Les valeurs appartenant aux membres des associations avant leur formation, ou qui leur seraient échues depuis, mais par la succession seulement leur seront restituées.

» Les valeurs acquises à titre gratuit pourront être revendiquées par le donateur, ses héritiers ou ayants droit ou par les héritiers ou ayants droit du testateur pendant le délai d'un an à partir de la publication, au « Journal officiel », du jugement de dissolution ou de l'acte de dissolution volontaire.

» Passé ce délai, la propriété en sera acquise à l'Etat, ainsi que le surplus de l'actif, et sera affectée à la dotation d'une caisse de retraite des travailleurs.

» Jusqu'au fonctionnement de cette caisse de retraites, le montant des valeurs plus haut indiquées sera versé à la Caisse des dépôts et consignations. »

M. Trouillot compte déposer son rapport sur le bureau de la Chambre avant la fin de la semaine prochaine.

DÉTESTABLE BESOGNE

(*D'un correspondant particulier*)

Paris, 2 juin. — « Beaucoup de discours m'ont fait changer d'opinion ; aucun ne m'a fait changer mon vote. »

Cette parole d'un homme d'Etat anglais me revenait tout-à-l'heure à la mémoire, en entendant le Président du Sénat proclamer les résultats du scrutin sur le projet éteignant l'action pénale dans les procès en cours se rattachant à l'affaire Dreyfus.

A une majorité énorme de 238 voix contre 34, la Haute Assemblée l'a adopté tel qu'il lui avait été présenté par le gouvernement. Et, cependant, en dehors du Président du Conseil et du rapporteur de la commission, aucun des orateurs qui ont pris part à la discussion ne l'avait défendu.

En vérité, il était indéfendable, car il ne répond à rien, et n'aura de conséquences que pour MM. Picquart, Reinach et Zola. C'est, en effet, une loi de dessaisissement, en faveur de ce joli trio, que le Sénat a votée cet après-midi et pas autre chose, une loi de dessaisissement populaire.

« Le Temps », peu suspect, pourtant d'hostilité à l'égard de M. Waldeck-Rousseau et de Dreyfus, l'apprécie de la sorte : « Ce projet, procédant par énumérations d'espèces individuelles, cause, quoi qu'on ait dit, l'impression d'un pénible marchandage et d'une côte mal taillée. » Le plus exagéré des nationalistes eût-il trouvé qualificatif plus sévère ?

Notre confrère, toutefois, n'a pas un mot de blâme pour ces orateurs, qui, il y a deux ans, faisaient retentir la tribune de leurs protestations contre les lois de circonstances, et qui se sont tus devant un projet procédant par énumération d'espèces individuelles.

Au nom du droit ils constataient naguère la loi dessaisissant la Chambre criminelle ; ils n'ont pas trouvé aujourd'hui un mot contre un projet qui, de l'aveu même de ses partisans, couronne la plus grave des atteintes au principe rigoureux de la justice.

Eternelle contradiction des partis !

Seul, M. Waldeck-Rousseau a fait appel à la conscience universelle et ce n'est pas contre les misérables qu'ont bouleversé le pays qu'il l'a invoquée, mais bien contre le ministre de la Guerre, qui fit son devoir en châtiant le traître.

Le Président du Conseil s'est d'ailleurs, bien gardé de s'expliquer sur la question ; toute son habileté de jurisconsulte n'eut pas suffi pour trouver, au projet, des raisons avouables.

Avec sa coutumière audace il a fait une diversion et chargé sur les cléricaux, « ces pelés, ces gâleux, d'où nous vient tout le mal. »

La majorité franc-maçonne et dreyfusarde a tressailli d'aise, et laissé éclater sa joie, en votant l'affichage de cette odieuse diatribe, palinodie nouvelle d'un homme qui, il y a deux ans à peine, défendait, aux côtés de M. Méline, la cause de la pacification religieuse.

On se souvient que le Sénat, peu chiche de ses deniers, a voté de même l'affichage d'un discours de M. Delcassé ; c'était avant les élections municipales et Paris fut inondé de placards où les tartufes du nationalisme étaient démasqués et voués au mépris public. Résultat : Paris envoya à l'Hôtel-de-Ville une majorité nationaliste.

Il y aurait, demain, des élections, que la prose de M. Waldeck-Rousseau produirait le même effet.

C'est une erreur de croire que le peuple de France se laisse toujours piper par la magie des mots ; il a du bon sens et, des discours, il en prend et il en laisse ; c'est ainsi qu'il s'apercevra très bien que le Président du Conseil n'a parlé du péril clérical que pour sauver ses amis Reinach et Picquart de la Cour d'assises.

H. Sarrazanas.

LES OBSÈQUES DE Me FALATEUF

Incidents. — Plusieurs arrestations

Paris, 2 juin. — Les obsèques de Me Oscar Falateuf, ancien bâtonnier de l'Ordre, ont été célébrées aujourd'hui à midi, en l'église de la Madeleine.

La plupart des juges des différentes juridictions siégeant au Palais de Justice étaient présents. Reconnue également une importante délégation du Conseil de l'Ordre conduite par Me Devin, bâtonnier.

Dans l'assistance, MM. François Coppée, Jules Lemaitre, Syveton, Barillier, Ballière, Dubuc, Le Menuet, Galli, Dausset, Foussin, le colonel Monteil ; des délégations de la Ligue des Patriotes et de la « Patrie française », etc.

Après l'absoute donnée par M. le chanoine Hertzog, le cercueil a été porté sous le porche de l'église, où des discours ont été prononcés par Me Devin, au nom du barreau parisien, et M. François Coppée, au nom de Paul Déroulède, qui ont fait tous deux un émouvant éloge du grand avocat et de l'honnête homme que fut Me Oscar Falateuf.

Après ce discours, le cercueil a été descendu dans les caveaux de l'église, pour être transporté ultérieurement à Tonnerre (Yonne).

Les conseillers municipaux nationalistes accompagnent François Coppée jusqu'à sa voiture aux cris de : « Vive l'armée ! Vive Déroulède ! Vive Coppée ! » Mais une contre-manifestation se produit, des coups sont échangés. Un cocher-livreur, M. Lamy, a été grièvement blessé à la tête de coups de canne ; il a été pansé dans une pharmacie.

Deux arrestations ont été opérées : celle de M. Désiré Fillau, gérant du journal le « Drapeau », et beau-frère de M. Marcel Habert, et celle de Me Evain un des avocats de la Haute-Cour.

LA GUERRE
dans le Sud de l'Afrique

LA SITUATION

Londres, 2 juin. — Les Anglais se sont trop pressés de triompher. Ils ne sont pas encore à Prétoria, et les Boers se battent toujours. Ils disputent, pied à pied, leur territoire aux envahisseurs et se concentrent devant la capitale.

Le Congrès des Afrikanders ou colons de l'Afrique du Sud s'est déclaré opposé à l'annexion des deux républiques, et a déclaré que cette annexion serait le signal d'un mouvement unanime des Afrikanders contre l'Angleterre.

UNE DEPECHE DE LORD ROBERTS

Londres, 2 juin. — Lord Roberts télégraphie :

« Johannesburg, 1er juin, 9 heures 25 soir. — Le 31 mai, sir H. Colville a annoncé l'arrivée le 29 mai, à Heilbron, de la brigade écossaise, après une vigoureuse opposition de la part des Boers, pendant toute la durée de sa marche, à partir de Wentersburg. Les Anglais ont eu 8 hommes tués, 4 officiers et 32 hommes blessés.

» Colville ajoute qu'une batterie d'artillerie de campagne et les canons de marine ont rendu les plus grands services, et que les troupes ont déployé les plus grandes qualités militaires au cours d'une marche fatigante.

» Rundle annonce que ses pertes ont été de 30 tués et 150 blessés. »

A L'EXPOSITION

La bénédiction du Grand Siderostat

Ce matin, Mgr Lorenzelli, nonce apostolique, a béni le grand sidérostat construit au palais de l'optique, au Champ de Mars.

Le nonce accompagné de NN. SS. Ranuzzi di Blanchi et Montagnini di Mirabello, portait la mitre et l'aube. Dans la grande galerie, il a prononcé un discours dont voici la substance.

L'orateur a parlé de la haute sympathie du pape Léon XIII pour la science astronomique, science dont chaque découverte est en conformité avec l'enseignement même de l'Eglise, science qui montre aux esprits attentifs l'existence d'une Intelligence suprême qui meut et gouverne le monde.

L'orateur a souhaité honneur et succès aux vaillants explorateurs des cieux. Le siècle qui finit a été celui de l'exploration de la terre ; celui qui va s'ouvrir s'affirme comme celui de l'exploration du ciel.

Puis le nonce a récité la bénédiction de Saint Thomas et a fait le tour du sidérostat. Des projections de la dernière éclipse ont été présentées à sa Grandeur et aux invités.

LA VIE DROLE

La source Willy

Il y a deux ans, deux ans seulement, au lieu de nager comme aujourd'hui dans l'opulence, j'étais à la côte, j'étais à sec ; au lieu de ces pâturages, vignes, châteaux et dépendances cossues qui excitent l'admiration des touristes et la basse envie de mes intimes ; au lieu de ces bons biens au soleil, j'avais belles dettes à la lune, belles reconnaissances du Mont-de-Piété et si horrifiques monceaux de papier timbré que j'avais pu tapisser les murs de mon appartement, de protêts, assignations, exploits, décoration agréable à l'œil et ne revenant pas à plus de cent francs le mètre : c'était pour rien.

Oui, à l'époque en question, je signais des traites avec l'élégante désinvolture que donne la certitude d'être insolvable ; mon attitude seule n'était pas empruntée. « O Gioventu ! » Mais attendez la fin.

Le 14 mai 1898, je fus invité à dîner par mon vieil ami Daffer, le brasseur bien connu qui possédait alors en Seine-et-Marne, près de Vessel, un domaine dont il ne songeait nullement à me faire profiter : vignes chananéennes, blés d'or contrôlé, bois planté uniquement d'arbres de la Liberté, toute la lyre ! Entre nous, ce richard est foncièrement malhonnête, mais je l'aime comme cela. Vous voudriez m'offrir demain un autre vieil ami délicat jusqu'au scrupule, je le refuserais net. D'ailleurs, suivez-moi bien : si Daffer eût été malhonnête, j'aurais eu scrupule à le mettre dedans ; or, je vais le mettre dedans pour faire fortune. La conclusion s'impose.

Le brasseur Daffer me reçut gentiment et, pour la dixième fois, m'imposa la visite de sa propriété ; je dus feindre l'extase devant ses écuries, son parc, ses chenils, son épouse. Enfin j'admirai tout.

A table il insinua entre le beurré gris et le chester :

« Hein, il te plaît, ce pays ?

— Mon Dieu, oui, tu as d'excellent cognac ; avec les journaux du soir, c'est tout ce que je demande à la campagne, car je n'ai pas d'or, ma naissance est modeste et mes vœux sont ceux d'un simple bachelier ès-lettres.

— Eh bien, homme de goûts simples, tu devrais t'installer ici.

— Et des capitaux, où en trouverais-je ?

— Bah ! ton oncle Samuel Abraham ne passera pas la semaine ; tu ne dois pas l'avoir hypothéqué jusqu'au dernier louis ?

— Heu ! heu !

— D'ailleurs, combien de place te faut-il ? presque rien, onze cent mètres de terrain boisé ; tu bâtis une maisonnette là-dessus... J'ai ton affaire. Viens voir ça, à deux kilomètres d'ici ; ça te promènera. »

Subodorez-vous la ruse ? Le traître ne m'avait fait venir que pour me caser son petit terrain, au milieu duquel se tortillait un ruisseau prétentieux ; d'ici vous voyez le site : le ruisseau naissait d'une source, la source issait d'une grotte ridicule, pouah !

Il me demanda : « Hè, ça te convient ? »

J'allais lui répondre : « Pantin, plutôt, avec le dépotoir ! » quand surgit en ma cervelle un projet que j'eusse considéré comme vésanique si tout autre que moi l'avait jamais conçu... Voyons, c'est bien ça... débit de la source presque aussi rapide que celui de Coquelin aîné... appelons-le n, j'ai $n \times (34 \times 30 \times 12)$... oui, parbleu, $/ o b c d = 89$, parfait ! Il faut vous dire que je n'ai pasmon pareil pour ce genre de supputations quasi-instantanées, j'ai des calculs mentaux comme d'autres en ont de bilieux. Le résultat me satisfit, mais je me gardai d'exulter ostensiblement et je poussai un nouvel « Heu ! heu ! » des plus vagues.

« Considère comme c'est exposé ; à une lieue de la gare de Vessel.

— Bien petit.

— Tu pourras t'arrondir, les terrains sont pour rien dans cet endroit. Et puis, je t'abandonne la source ; tu la capteras pour faire un jet d'eau ; avec un œuf dessus et des boules de couleur tout autour, tu auras là quelque chose de vraiment réussi.

Mon cœur bondissait de joie, mais j'éteignis la flamme qui brillait dans mes yeux pers et je feignis l'irrésolution.

« C'est que, c'est si humide...

— Voyons, mon vieux, réfléchis un peu. Tu penses bien que si le terrain n'avait pas quelques défauts je te le vendrais plus cher, mais je te le laisse pour un morceau de pain.

— Ah ! pour un morceau...

— ... De pain, oui ! »

Je tâtai ma poche droite, j'y sentis précisément un morceau de pain. J'en ai toujours sur moi pour donner aux cygnes que je rencontre dans les poèmes symbolistes. Marché conclu séance tenante. Chez le notaire, nous signâmes un acte par lequel le brasseur Daffer, tout heureux de se débarrasser d'un affreux petit terrain inutilisable (il le croyait, du moins), me l'abandonnait avec tous ses droits sur la source. Je lui fis croire que j'y voulais construire un lavoir privé pour laver mon linge sale en famille.

Durant cinq semaines on ne vit que moi sur la ligne de Vessel à Paris ; j'achetai à crédit les terrains environnants, je fis enclore ma source et bâtir un réservoir-filtre où je clarifiai l'eau.

Mon vendeur surveillait ces préparatifs avec inquiétude. Sa joie, sans mélange, tant qu'il avait cru me rouler, sa joie se transformait rapidement en mélancolie anxieuse ; il commençait à soupçonner mes projets. S'il avait pu s'en douter plus tôt !... au lieu d'un morceau de pain, il aurait exigé toute la miche !

Loyalement — c'est une manière de parler — il vint s'enquérir de mon plan. Je m'ouvris à lui sans hésitations, ayant toujours eu du goût pour ce psychologique « Hara-Kiri ».

« As-tu remarqué, ô subtil Daffer, qu'en été, les Parisiens boivent un liquide horrible ? De ces absorptions naissent diverses contrariétés, typhus, choléra, interpollations au Conseil municipal. Et tous les ans ça recommence. Or, moi, que fais-je ? Je filtre mon eau, je la mets en bouteille, je l'étiquette « Eau pure garantie de source » et je la vends quatre sous, sans le verre.

— Mais qui garantira la pureté de ton eau ?

— Une expertise ! Je viens d'écrire à l'expert O. Créday-Raubertot, qui viendra demain prélever quelques échantillons pour les analyser dans son laboratoire.